



# APÉIQ

Association de protection  
des épargnants et investisseurs du Québec

[www.apeiq.com](http://www.apeiq.com)

Volume VII • N° 1 • Avril 2003

## Affaire Cinar : remboursements à venir...

*Jocelyne Pellerin, présidente*

**D**ans le dernier numéro du bulletin, la une portait le titre : « Recours collectif contre Cinar : Une victoire sans précédent pour les actionnaires! » C'est le 22 janvier dernier que le tribunal américain rendait sa décision et approuvait définitivement le règlement intervenu au cours de l'été 2002 entre l'APÉIQ et M. Louis-Antoine Méthot d'une part, et Corporation Cinar, Micheline Charest, Ronald A. Weinberg, Marie-Josée Corbeil et la firme de vérificateurs Ernst & Young d'autre part. On se souviendra que le juge John H. Gomery de la Cour supérieure du Québec avait approuvé ce même projet de règlement le 27 novembre dernier au Palais de justice de Montréal.

Le processus de règlement des réclamations des actionnaires est bien

enclenché, tant du côté canadien que du côté américain, et l'étude des dossiers se fait à bon rythme. Un fonds de 27 250 000 \$ US a été constitué pour rembourser aux actionnaires de Cinar une portion de leurs pertes. De ce montant, l'APÉIQ a reçu une somme de 35 000 \$ US pour le travail effectué dans ce dossier.

À notre connaissance, jamais un recours collectif en valeurs mobilières intenté au Canada ne s'était soldé par un dédommagement des actionnaires! Nous voulons réitérer notre reconnaissance, pour leur travail sérieux et diligent, aux bureaux d'avocats Belleau, Lapointe et Unterberg, Labelle, Lebeau & Morgan, qui ont su obtenir ce règlement conjoint avec les procureurs américains. ▀

### SOMMAIRE

- p. 2 La boîte aux lettres  
Saviez-vous que...
- p. 3 Avis de nouvelle cotisation
- p. 4 Rapport annuel de la présidence
- p. 6 De la difficulté d'avoir raison  
avant les autres
- p. 7 Les devoirs d'information  
Résultats des votes sur nos propositions
- p. 8 Assemblée générale annuelle des membres  
Adhérez!

  
**Belleau Lapointe**  
| AVOCATS | BARRISTERS AND SOLICITORS |

**Vos experts en droit  
des actionnaires**  
**(514) 987-6700**

**Venez nombreux à  
l'Assemblée générale annuelle  
des membres de l'APÉIQ  
le mardi 20 mai 2003!  
(détails p. 8)**

**Abonnez-vous au  
(514) 286-1155**

### Quoi de neuf?

*Frédéric Simonnot,  
administrateur*


Nous avons fait subir à la grille de notre bulletin une légère cure de rajeunissement pour augmenter encore la facilité et l'agrément de la lecture – et au papier, un régime d'amincissement afin de réaliser des économies.

À part ça, plus les propositions de l'APÉIQ sont intéressantes pour tous les actionnaires, plus les membres des conseils d'administration votent contre et recommandent de voter contre! Réaction outrée d'une participante à la dernière assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Nationale : « J'en reviens pas : les actionnaires votent contre leurs propres intérêts! » En fait, le problème, c'est surtout que certaines personnes votent à la place du plus grand nombre – les mêmes personnes qui écourtent la période de questions quand elles décident que c'est assez, au mépris complet des actionnaires qui attendent trop docilement la permission d'intervenir au micro, comme cela s'est produit le 12 mars dernier au Palais des congrès.


Heureusement, nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir amender ces règles du jeu truquées et rien ne résiste à la force du nombre...




## La boîte aux lettres

 C'est mon sens des responsabilités qui m'incite à vous faire parvenir le chèque ci-joint. Je profite de l'occasion pour offrir mes félicitations à M. Belzile et à son comité pour les cinq propositions soumises (propositions 2003). Je tiens également à vous rendre hommage pour votre victoire sur Cinar. Toutes ces actions prouvent l'utilité de votre organisation et je suis fier d'en être membre...


*A.L., Montréal*

 Nous vous remercions de tout cœur pour le combat que vous menez et les victoires remportées...

*G.G., Québec*

 Félicitations pour votre lutte constante pour protéger l'avoirdes épargnants et contre les abus incroyables de certains dirigeants d'entreprise. Ces abus, on peut le dire, sont des vols camouflés par une certaine légalité. On peut cependant douter de la moralité. On rencontre de plus en plus de gens assurés que vous finirez par gagner cette lutte pour une certaine justice sociale... Plus de gens devraient vous envoyer leurs procurations.

*D. et A. T.*

 Nous devons encourager les associations comme la vôtre qui défendent des idées non seulement logiques, mais d'une certaine moralité qui semble avoir été oubliée. Merci de défendre vos idées et d'aider les petits actionnaires qui sont souvent sans défense contre les dirigeants des multinationales, ayant plus souvent qu'autrement des intérêts divergents de ceux des actionnaires.

*D.G., Montréal*

*NDLR : Merci pour tous vos mots d'encouragement!*



Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002  
Montréal (Québec) • H3A 3G5

Téléphone : (514) 286-1155  
Télécopieur : (514) 286-1154

Courriel : admin@apeiq.com

[www.apeiq.com](http://www.apeiq.com)

FONDATEUR Yves Michaud

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente Jocelyne Pellerin  
Vice-président Robert Cournoyer  
Secrétaire-trésorière Rachel Didier

MEMBRES DU CONSEIL Robert Bélanger  
Réjean Belzile  
Fernand Daoust  
Frédéric Simonnot

Réjean Belzile est le responsable du comité des études de l'APÉIQ

### BULLETIN

ÉDITION Frédéric Simonnot

GRAPHISME Gestion d'Impressions Gagné inc.

## Saviez-vous que... ?



**Rachel Didier,**  
avocate,  
secrétaire-trésorière

### Québec : abolir le rapport financier du 4<sup>e</sup> trimestre, améliorer la gouvernance d'entreprise

Henri-Paul Rousseau, président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, est d'accord avec Goldman & Sachs et la Deutsche Bank, qui suggèrent d'abolir la publication du rapport financier du 4<sup>e</sup> trimestre et de se concentrer sur l'implantation des règles de bonne régulation d'entreprise. Il est en désaccord avec une réglementation coercitive pour forcer les entreprises à adopter ces règles. Une réglementation contraignante nuirait à ses yeux au rétablissement de la confiance des investisseurs.

*National Post, le 31 janvier 2003*

### États-Unis : vote séparé pour l'élection des administrateurs

Le syndicat des Teamsters vient d'obtenir un vote de 80 % sur une proposition qu'il a présentée lors de l'assemblée des actionnaires. Le conseil d'administration se composera dorénavant d'administrateurs dont le mandat sera d'un an. À partir de l'assemblée des actionnaires de 2004, ces derniers pourront voter séparément pour élire chaque administrateur. Auparavant, le conseil d'administration était constitué de trois groupes d'administrateurs dont les mandats étaient échelonnés dans le temps de sorte qu'à chaque année un groupe d'administrateurs était éligible, les 2 autres restant en place. Pour le syndicat, le conseil d'administration ne sert plus de paravent aux dirigeants de l'entreprise : l'imputabilité des administrateurs est la règle.

*Reuters, le 6 février 2003*

### États-Unis : les analystes financiers doivent certifier leurs rapports

La Security Exchange Commission (SEC) vient d'émettre une directive →

→ qui exige que les analystes financiers certifient par écrit leurs rapports de recherche. De plus, les analystes devront déclarer s'ils ont reçu une forme de rémunération pouvant influencer le contenu de leurs rapports.

*Dow Jones, Newswire, le 6 février 2003*

### **Australie : code de conduite sur la gouvernance d'entreprise**

La Bourse australienne vient d'émettre plusieurs propositions qui ont un impact sur le milieu des affaires en matière de régie d'entreprise. Le Code de conduite a obtenu l'approbation des Australian Institute of Company Directors, Securities Institute, Business Council of Australia, Australian Shareholders Association et de leur institut des comptables agréés. Le code de conduite impose aux entreprises cotées en Bourse que le président du conseil et le chef des finances certifient les états financiers, qu'elles divulguent le code de régie d'entreprise et que chaque administrateur certifie publiquement sa totale indépendance de l'entreprise.

*The Age, le 6 février 2003*

### **Canada : révolte des actionnaires de Royal Group Technologies**

Plusieurs actionnaires réclament la démission du conseil d'administration

de la société Royal Group Technologies. Le titre a perdu 43 % en 2002 et le conseil d'administration a accordé une prime de 5,6 millions \$ CA au président du conseil, une augmentation de 153 % par rapport à l'année dernière. Les actionnaires dénoncent la structure du capital-actions, qui accorde des votes multiples; le président du conseil d'administration contrôle 80 % des droits de vote.

*Financial Post, le 21 février 2003*

### **Le Régime de pension du Canada s'oppose à l'octroi d'options d'achat d'actions**

Le président du conseil d'administration du Fonds d'investissement du Régime de pension du Canada, M. John MacNaughton, remet en question la rémunération des dirigeants d'entreprises sous forme d'options d'achat d'actions. D'autres directives relatives à l'indépendance des administrateurs membres des comités du conseil d'administration et à l'attribution d'options d'achat d'actions aux gestionnaires ont été rendues publiques. Le Régime de pensions du Canada gère 18,4 milliards \$ CA et détient un portefeuille d'actions au nom de 16 millions de Canadiens.

*Financial Post, le 25 février 2003*

### **États-Unis : les gestionnaires de fonds de pension souhaitent que les actionnaires puissent élire leurs propres administrateurs au conseil d'administration**

Le Council of Institutional Investors (CII) représentant 130 investisseurs qui gèrent un actif de 3 000 milliards \$ US demande que la Securities Exchange Commission (SEC) modifie ses règles pour permettre aux actionnaires institutionnels disposant de procurations de voter pour leurs propres administrateurs. AFL-CIO demande aussi à la SEC d'agir dans le même sens que CII.

*Dow Jones Newswire, le 27 février 2003*

### **Californie : les gestionnaires de fonds de pension veulent une réforme**

Deux géants des fonds de pension, California Public Employees Retirement System (CalPERS) et California State Teachers Retirement (CalSTRS), créent une société conjointe pour promouvoir une réforme musclée de la gestion institutionnelle de fonds. La California Office of Pension Protection and Market Reform est responsable de dénoncer publiquement les administrateurs de sociétés publiques qui enfreignent les directives de régie d'entreprise. Les administrateurs qui s'approprient des fonds sans motif valable pourraient être forcés de les rembourser à la suite de recours intentés par la nouvelle société. ▀

*Reuters, le 6 mars 2003*

## **Avis de nouvelle cotisation**

Dans le cadre de la révision du règlement interne de l'APÉIQ, nous avons prévu deux catégories de membres : membre individuel et membre institutionnel. La catégorie de membre individuel concerne les personnes physiques, alors que la deuxième catégorie regroupe les personnes morales : associations de retraités, caisses populaires, comités de retraite, communautés religieuses, etc. La cotisation annuelle des membres individuels passe de 25 \$ à 35 \$, tandis que la cotisation des membres institutionnels a été fixée à 250 \$. Il faut souligner que la modique cotisation annuelle

des membres n'avait jamais subi de hausse depuis les débuts de l'Association.

Nous avons pris dernièrement des mesures pour accroître le service à nos membres. Ainsi, nous avons embauché madame Claire Caron, qui assure la permanence à nos bureaux quatre jours par semaine, du lundi au jeudi. Nos frais de communications téléphoniques se sont accrus au rythme des appels reçus et nos besoins de recherche sont de plus en plus importants. Parallèlement, nous travaillons à réduire nos coûts et le nouveau papier choisi pour notre bulletin témoigne des efforts réalisés pour réaliser

des économies partout où cela est possible. Nous comptons sur votre compréhension et nous espérons que vous continuerez à nous accorder votre appui, lequel est essentiel à notre survie.

Les membres institutionnels, puisqu'ils représentent des regroupements de personnes, sont appelés à contribuer davantage au soutien financier de l'association. Souvent, ils le faisaient de leur propre initiative. Nous ne faisons que systématiser cette façon de faire. Nous procéderons prochainement à une vaste campagne de recrutement dans cette catégorie de membres. ▀



Jocelyne Pellerin,  
présidente

**N**otre association a été particulièrement active au cours de la dernière année. Nous avons travaillé dans toutes les sphères d'activité qu'il nous était possible de couvrir avec les moyens fort limités dont nous disposons. En 2002, notre programme d'interventions dans les assemblées d'actionnaires prévoyait une proposition pour les banques portant sur les paradis fiscaux. De plus, dans la foulée des scandales financiers que l'on a connus aux États-Unis depuis la fin de l'année 2001, nous avons réitéré la demande de l'indépendance des vérificateurs externes à chacune des assemblées des banques. Cette question reprenait le thème qui faisait l'objet d'une proposition officielle en 2001. Le dossier de l'indépendance des vérificateurs externes a d'ailleurs illustré la clairvoyance de l'APÉIQ, qui a sonné l'alarme sur cette question éthique.

Nous avons également soumis des propositions d'actionnaires à quelques compagnies cotées en Bourse,

notamment sur l'indépendance des vérificateurs, le vote cumulatif pour l'élection des administrateurs et l'approbation par les actionnaires de toute modification du régime d'option d'achat d'actions. Ces propositions n'ont pu être débattues en 2002 pour différentes raisons. Ce sont essentiellement les nouvelles dispositions de la LCSA (Loi canadienne des sociétés par actions) qui nous ont compliqué l'existence, en particulier l'article sur la valeur minimale du portefeuille (2 000 \$) et les délais imposés pour pouvoir présenter une proposition.

## Mémoires



Au cours de l'été, l'APÉIQ a répondu à l'invitation de la Commission des finances publiques du Québec qui avait pour mandat d'étudier les mesures qu'il conviendrait de prendre pour éviter les scandales financiers du genre de ceux qu'ont connus les États-Unis. Nous avons notamment dénoncé dans notre mémoire les abus de la formule des options d'achat d'actions. Nous avons également fait valoir qu'il était du devoir des pouvoirs publics de rétablir une meilleure justice pour l'actionnaire individuel, l'investisseur, l'épargnant, le retraité. Nous avons plaidé en faveur d'une plus grande responsabilisation des hauts dirigeants et des vérificateurs externes face à l'authenticité de la situation financière de l'entreprise.

Nous avons traité de la nécessité de donner des mandats exclusifs aux vérificateurs externes. Nous avons

abordé le problème de la faible représentation des employés et des retraités au sein des comités de retraite.

Nous avons souligné le besoin d'accroître la protection des investisseurs, puisqu'elle fait encore sérieusement défaut dans notre société, particulièrement au niveau de l'industrie des valeurs mobilières. Nous avons formulé plusieurs remarques en vue de resserrer le mandat des autorités de réglementation, lesquelles devraient se montrer plus mordantes envers les contrevenants à la loi des valeurs mobilières.

Nous avons aussi déposé, à la fin de l'année 2002, un mémoire au comité sénatorial des banques et du commerce. La délégation de l'APÉIQ a comparu devant les sénateurs pour faire valoir le point de vue des investisseurs individuels et témoigner de leur inquiétude. La question de l'indépendance des administrateurs et des membres de tous les comités qui relèvent du conseil d'administration a été soulevée, de même que celle de la séparation des postes de président du conseil d'administration et de chef de la direction. Nous avons enfin indiqué plusieurs pistes d'amélioration de certaines règles de transparence et de divulgation, dont celles des transactions d'initiés, des honoraires versés aux vérificateurs et de la rémunération des hauts dirigeants. En résumé, nous avons exposé les principes de régie d'entreprise que nous avons transposés dans nos propositions d'actionnaires de 2003.



# Rapport de la présidence



## Recours collectifs



La victoire remportée contre Cinar marquera l'histoire du Québec en matière de droit des actionnaires. En entreprenant un recours collectif, l'APÉIQ a permis que les actionnaires lésés reçoivent un dédommagement pour les pertes subies, ce qui constitue une victoire sans précédent pour les investisseurs québécois. De plus, le projet de règlement prévoit le versement de compensations identiques pour les actionnaires américains et canadiens.

Le recours collectif entrepris contre Nortel en 2001 suit également son cours. Nous comptons lui consacrer autant d'efforts que ceux que nous avons déployés dans le dossier de Cinar dans la mesure où le cas Nortel a fait l'objet de nombreuses interrogations de la part de nos membres.

Par ailleurs, nous avons déposé une plainte contre Bombardier à la CVMQ concernant l'annonce de la nomination de Pierre Beaudoin en remplacement de Michael Graff en octobre dernier au poste de président de la division aéronautique. Nous estimions que Bombardier avait agi à l'encontre de la Loi sur les valeurs mobilières en ce qui a trait à la divulgation d'information stratégique. La CVMQ a décidé de laisser tomber le dossier, estimant que les délais avaient été trop longs entre le moment du dépôt de la plainte et celui de la prise de décision par les commissaires.

Rappelons que les procureurs de la CVMQ et les procureurs de Bombardier étaient arrivés à une

entente qui prévoyait le paiement d'une amende par Bombardier d'un montant de 300 000 \$. C'est un moment noir pour les investisseurs québécois et nous espérons ardemment que la CVMQ n'agira pas trop souvent de cette façon!

## Communications



En 2002, nous avons publié trois numéros du bulletin. Je tiens à remercier M. Frédéric Simonnot, qui a pris la relève aux communications en mai dernier et qui a réussi à publier un numéro de plus qu'en 2001. Nous visons d'ailleurs à publier quatre numéros du bulletin à l'avenir. Par ailleurs, nous redoublerons nos efforts en vue d'enrichir le site web de l'association pour donner toujours plus d'informations à nos membres.

Au cours de l'année 2002, nous avons travaillé d'arrache-pied pour accroître la visibilité de l'APÉIQ et augmenter le nombre de ses membres. En janvier 2002, nous avons un kiosque au Salon Épargne-Placements à la Place Bonaventure, à Montréal. Notre fondateur, M. Yves Michaud, a participé à plusieurs émissions télévisées et nous avons collaboré à des émissions de radio, en plus d'accorder de nombreuses entrevues dans les journaux et les revues spécialisées. Par ailleurs, nous avons donné plusieurs conférences, notamment dans les universités québécoises. Nous avons aussi participé à la 8<sup>e</sup> Conférence de l'ICGN (International Corporate Governance Network) qui a eu lieu à Milan en juillet dernier.

## Colloque



L'APÉIQ a organisé à l'automne 2002 un colloque très relevé. Cet événement dont M. Michaud était le conférencier d'honneur a remporté un vif succès. Nous avons profité de sa présence pour lui témoigner notre reconnaissance pour tout ce qu'il a accompli depuis la fondation de l'association. Un souvenir lui a été remis à cette occasion. Six autres distingués conférenciers sont intervenus dans le cadre de ce colloque qui s'est déroulé de 9 h à 17 h à l'Institut de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec et auquel plus de 65 personnes ont participé.

## Remerciements



Nous avons accueilli à la permanence une nouvelle secrétaire, Mme Claire Caron, qui a succédé à Mme Sylvie Chagnon. Je veux remercier Sylvie, dont la collaboration a été fort appréciée et qui apportait beaucoup de dynamisme dans nos relations avec les membres. Je terminerai en remerciant tous les membres du conseil d'administration qui ont travaillé à faire progresser notre association au cours de la dernière année. Je veux aussi saluer le travail remarquable du docteur Réjean Belzile, co-fondateur de l'APÉIQ et président du comité des études, dont les conseils nous sont inestimables. Je tiens enfin à remercier, pour leur appui sans cesse renouvelé, les avocats des bureaux Belleau, Lapointe et Unterberg, Labelle, Lebeau & Morgan dans les différentes causes qui nous ont occupés au cours de la dernière année. ▀



# De la difficulté d'avoir raison avant les autres

**Réjean Belzile,**  
*responsable du  
comité des études*

«**N**otre analyse nous a révélé que le modèle de gouvernance, et non la compétence, constitue l'enjeu central de la Caisse. [...] Comme c'est souvent le cas dans la vie des institutions, il aura fallu un accident pour qu'on prenne conscience qu'il y avait un problème.» Voici les propos de M. Henri-Paul Rousseau, président du Conseil et directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour expliquer la saignée de 8,55 milliards de dollars du bas de laine des québécois en 2002. Je ne veux pas discuter ici de la validité de la déclaration de M. Rousseau quant à l'explication des déboires de la Caisse, mais plutôt revoir les actions de l'APÉIQ à la lumière de ce constat.

## Des propositions traitées de haut

Depuis sa fondation en 1996, l'APÉIQ milite en faveur d'une amélioration de la régie des sociétés par actions au moyen d'interventions publiques, de la présentation de mémoires et de rapports aux autorités concernées et de la formulation de propositions (plus de 125) aux assemblées d'actionnaires. Ces propositions portant sur la séparation des postes de président du conseil d'administration et de chef de direction, l'indépendance des administrateurs, l'indépendance des vérificateurs externes, l'abolition des programmes d'endettement des hauts dirigeants, l'indexation des régimes d'options d'achat d'actions, pour n'énumérer que celles-là, ont toutes été reçues de façon

désinvolte par les sociétés auxquelles nous les avons adressées dans les années 90.

Elles ont toutes été rejetées grâce à un mécanisme faisant que la haute direction contrôle la majorité des votes par le jeu des procurations. Les directions de ces sociétés taxaient nos propositions tantôt de «futiles», «rigides» ou «peu pratiques» et souvent de «contraires aux intérêts des actionnaires». Elles avaient le tort de rappeler des principes de bonne gestion et de contrôle dans un moment d'euphorie boursière où les gestionnaires s'adjudgeant une superbe infailibilité ne pouvaient admettre d'être gênés dans leur course à la croissance et au succès. Quelques années et de multiples déboires plus tard, la gent managériale n'est plus en position d'écarter du revers de la main les propositions d'actionnaires.

## Des idées adoptées par l'élite

À l'APÉIQ, nous résistons à la tentation de l'autosatisfaction, mais nous nous réjouissons de constater que ces mêmes propositions futiles sont maintenant mises de l'avant par les représentants de l'élite gestionnaire comme le Conseil canadien des chefs d'entreprise, le Conference Board et l'Institut canadien des comptables agréés.

Ainsi, la Banque Royale a recommandé aux actionnaires de voter pour notre proposition demandant que le président du Conseil et les présidents des comités du conseil d'administration présentent un rapport verbal et répondent aux questions des actionnaires lors de l'assemblée annuelle de la société.

Nous regrettons seulement qu'il ait fallu tant de mésaventures, de scandales et de pertes catastrophiques pour les actionnaires pour qu'on en reconnaisse

la validité, sinon le caractère prémotivé. Nous regrettons aussi que les investisseurs institutionnels n'aient pas participé – ou ne nous aient pas appuyés – dans nos actions publiques au cours de ces années d'euphorie artificielle. Nous considérons comme un pas dans la bonne direction le fait que certains investisseurs institutionnels rendent maintenant publics leurs votes sur les propositions soumises aux assemblées d'actionnaires.

## Régie et performance sont liées

À l'APÉIQ, nous sommes persuadés, tout comme M. Rousseau, que la bonne régie d'entreprise n'est pas uniquement une question de principe, mais aussi une question de rendement. Certaines études commencent à documenter un lien entre bonne régie et performance financière. C'est pourquoi l'Association restera en pointe en continuant de promouvoir les meilleures pratiques en la matière.

Des structures plus efficaces, tel un conseil d'administration compétent, curieux et indépendant, ne peuvent pas garantir à elles seules qu'une société sera mieux gérée ni éliminer la cupidité ou les malversations de gestionnaires malavisés. En effet, une bonne régie ne constitue pas une panacée, mais elle peut contribuer à débusquer des incompétences, éviter des dérapages et rappeler à l'ordre les gestionnaires qui oublient que la société qu'ils dirigent au nom des actionnaires n'est pas une machine au service de leur ambition ou de leur enrichissement personnels.

Les actionnaires doivent former des coalitions avec les conseils d'administration afin d'apporter des améliorations aux pratiques de régie des entreprises. C'est une question de rentabilité! ▀



# Les devoirs d'information des sociétés publiques (1<sup>ère</sup> partie)

**C**omme nous l'ont enseigné les affaires Cinar et Nortel, les recours collectifs d'actionnaires sont particulièrement susceptibles d'être exercés lorsqu'une société publique manque à ses devoirs d'information en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières («LVM»). En effet, s'il est possible que l'information diffusée par une société publique n'ait pas d'impact quantifiable sur les titres de cette société, il est également possible qu'elle les entraîne à la hausse ou à la baisse. Ainsi, lorsqu'une information erronée a un effet haussier sur les titres d'une société, l'investisseur qui les acquiert débourse un prix artificiellement gonflé. À l'inverse, lorsqu'une information erronée fait chuter les titres d'une société, l'investisseur qui s'en départit vend à un prix artificiellement bas.

La LVM distingue les devoirs d'information incombant aux sociétés publiques en deux grandes catégories : les devoirs

d'information dans le cadre d'appels publics à l'épargne et les devoirs d'information relativement aux titres en circulation. Nous traiterons d'abord des appels publics à l'épargne. Les titres en circulation feront l'objet d'une prochaine chronique.

## Appel public à l'épargne

De manière générale, une société qui entend procéder à un appel public à l'épargne doit soumettre à la Commission des valeurs mobilières du Québec un prospectus ou un prospectus simplifié. Le prospectus doit révéler tous les faits importants susceptibles d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet de l'appel public à l'épargne.

La LVM prévoit d'ailleurs un certain nombre de sanctions civiles qui peuvent s'appliquer en cas de défaut de respecter les obligations qui y sont prévues. Ainsi, la société publique ayant soumis un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses s'expose à des

recours en nullité de la vente du titre en question, ou en révision de prix. Dans le cadre de pareils recours, la société publique prise en défaut est privée de la grande majorité de ses moyens de défense et ne peut en fait objecter à son actionnaire que sa connaissance de la nature fausse ou trompeuse des informations contenues au prospectus.

L'actionnaire lésé par une société publique ayant incorporé à son prospectus des informations fausses ou trompeuses peut également tenter contre cette dernière un procès en dommages-intérêts. Encore ici, la LVM prévoit que la société fautive est tenue de payer des dommages-intérêts à moins qu'elle ne démontre que l'actionnaire connaissait, au moment de la transaction, la nature fausse ou trompeuse de l'information contenue à son prospectus. (À suivre dans la prochaine édition.) ▀

**Maxime Nasr,**  
Belleau, Lapointe, s.e.n.c.  
mnasr@belleaulapointe.com

## Faites entendre votre voix!

Au moment de mettre sous presse, nous avons participé à cinq assemblées d'actionnaires, toutes de banques canadiennes, pour défendre plusieurs nouvelles propositions. À noter que la Banque Royale a recommandé aux actionnaires de voter en faveur de notre proposition demandant que les présidents des comités relevant du conseil d'administration fassent un rapport verbal aux actionnaires lors de l'assemblée annuelle.

À l'occasion de ces assemblées, nous sommes également intervenus sur plusieurs sujets abordés par d'autres actionnaires, dont la séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction et l'indépendance des vérificateurs – sujets qui ont fait l'objet de précédentes propositions de l'APÉIQ. Nous irons bientôt aux assemblées de la Banque Toronto Dominion et de la compagnie Manuvie.

Nous remercions toutes les personnes qui nous font parvenir leurs procurations pour que nous les représentions aux assemblées d'actionnaires. Nous souhaitons qu'il y en ait de plus en plus. Aucun actionnaire ne devrait laisser à la direction des entreprises, ou à son agent de courtage, le soin de voter à sa place. Cela équivaut à une démission qui nuit à la démocratie actionnariale et qui risque de coûter cher aux actionnaires. ▀

Résultats des votes sur nos propositions 2003	Banque de Montréal	CIBC	Banque Royale	Banque Nationale	Banque Laurentienne
Abolition des options d'achat d'actions	10,4 %	12,6 %	8,3 %	8,2 %	12,1 %
Présentation de rapports verbaux	36,7 %	29,2 %	83,8 %	41,6 %	42,2 %
Certification personnelle des états financiers	34,0 %	35,9 %	34,0 %	s. o.	s. o.
Abolition des prêts personnels à taux réduit	s. o.	16,6 %	12,4 %	21,0 %	43,8 %
Création d'un comité d'éthique	s. o.	10,4 %	6,6 %	8,0 %	6,0 %

# Avis de convocation

## Assemblée générale annuelle des membres de l'APÉIQ

Date : le mardi 20 mai 2003 à 19h

Lieu : 7400, boul. St-Laurent, salle 147,  
Montréal (Métro : de Castelnau)

### Ordre du jour

- 1 Constat du quorum
- 2 Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle tenue le 7 mai 2002
- 5 Présentation des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2002
- 6 Présentation du budget de l'année 2003
- 7 Nomination de l'expert-comptable pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003
- 8 Rapport de la présidence
- 9 Ratification des actes posés par les administrateurs
- 10 Élection des administrateurs 2003-2004
- 11 Sanction du nouveau règlement interne de l'APÉIQ
- 12 Période de questions
- 13 Levée de l'assemblée

## Administrateurs 2003-2004

### Avis de mise en candidature

Le mandat des membres du conseil d'administration de l'APÉIQ vient à échéance en juin 2003. Conformément au paragraphe 4.03 du Règlement n° 1 sur la régie interne, si vous désirez poser votre candidature comme administrateur, vous devez recevoir l'appui de cinq (5) membres de l'Association en règle et la présenter au secrétariat de l'APÉIQ au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2003.

Pour communiquer avec le secrétariat :

Téléphone : (514) 286-1155 • Télécopieur : (514) 286-1154

**courriel : admin@apeiq.com**

### Adoption d'un nouveau règlement interne : les membres de l'APÉIQ devront se prononcer en mai prochain

Lors de la prochaine assemblée générale annuelle de l'APÉIQ, le conseil d'administration présentera aux membres le nouveau règlement interne qu'il a approuvé en réunion régulière du c.a. le 19 mars dernier. Celui qui régissait les activités de l'association depuis sa fondation avait besoin d'être révisé, car certains articles étaient plus adaptés aux activités d'une société commerciale qu'à celles d'une association comme la nôtre. C'est ce qui a amené la secrétaire-trésorière, M<sup>e</sup> Rachel Didier, à entreprendre ce travail de révision. Les membres qui désirent prendre connaissance de ce document avant la tenue de la réunion du 20 mai prochain sont invités à le demander au secrétariat de l'APÉIQ.

*Vous adhérez aux idées et aux principes défendus par l'APÉIQ?*

## Adhérez aussi à son combat!



Coupon d'adhésion à remplir et à faire parvenir à l'APÉIQ

au 425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone (bur.) : ( ) \_\_\_\_\_ Téléphone (dom.) : ( ) \_\_\_\_\_ Télécopieur : ( ) \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Membre individuel  35 \$ Membre institutionnel  250 \$ Contribution additionnelle libre : \_\_\_\_\_ \$

Chèque au nom de l'APÉIQ  ou paiement par carte Visa

N° : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_